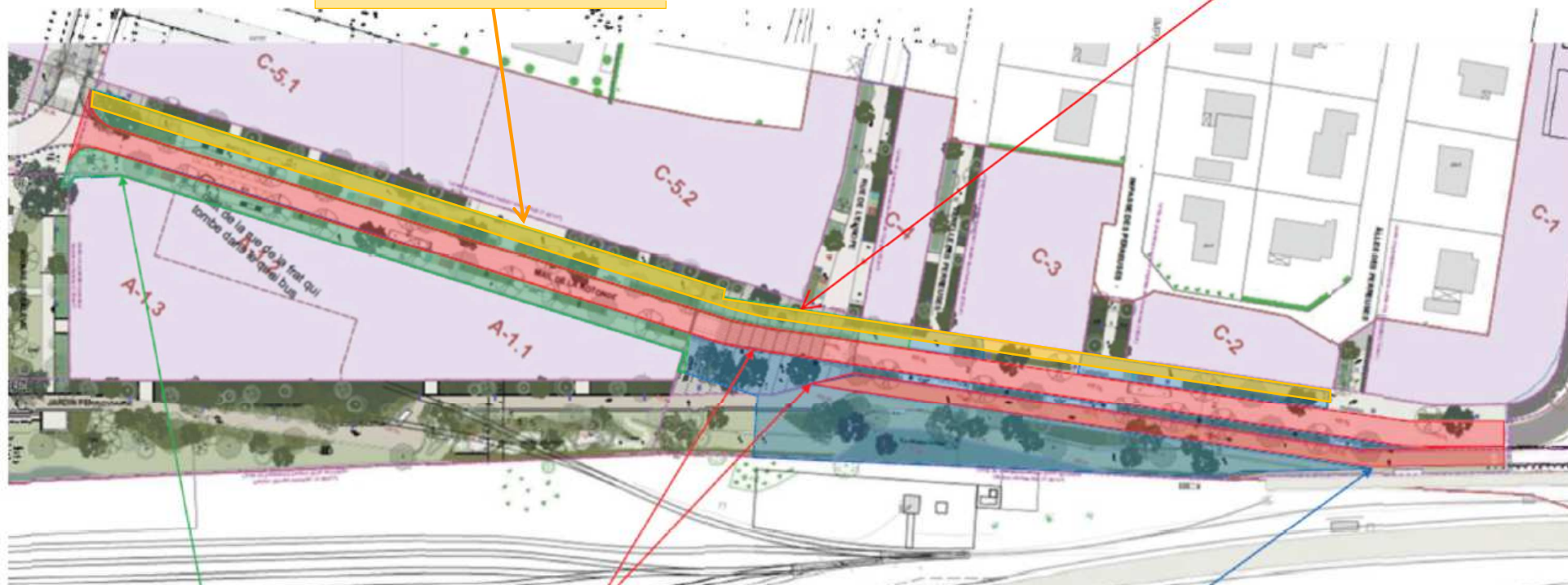


## ANNEXE 1 Convention d'entretien : Emprises des voiries concernées issues des différentes restitutions

Rétrocession ultérieure, à l'issue des constructions

Position du merlon de terre non concerné par la convention



Restitution à Annemasse Agglomération  
=> fil d'eau à fil d'eau de future bordure

Restitution à Ambilly

Restitution à Ville la Grand